



Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du granit  
Municipalité de Saint-Romain

## AVIS PUBLIC

### « ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-336 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX »

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.T.E.M., c T-11.0.0.1), qu'un projet de règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations des élus municipaux a été déposé lors de la séance régulière du 14 novembre, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

QUE la rémunération de base annuelle du maire de 6 032\$ soit majorée à 6 032 \$;  
QUE la rémunération de base annuelle du conseiller de 1 040\$ soit majorée à 1 040 \$;  
QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le maire de 3 016\$ soit majorée à 3 016 \$;  
QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le conseiller de 520\$ soit majorée à 520 \$;  
QU'en plus des rémunérations annuelles, un montant fixe de 109,20 \$ (72,80\$ rémunération + 36,40\$ allocation) à majorer, soit versé par présence à chaque séance ordinaire, extraordinaire, atelier de travail ou sur comité représentant la municipalité;  
QUE ces augmentations prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023;  
QUE les rémunérations de base, montants fixes par rencontre et allocations de dépenses soient subséquemment indexés à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de selon l'I.P.C d'octobre à octobre, avec un minimum de 2% ;

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 5 décembre 2022, à 19h30, à la salle du conseil de Saint-Romain.

Le projet de Règlement 2022-336 décrétant les rémunérations et allocations des élus municipaux est disponible sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Romain, ce 15<sup>ième</sup> jour de novembre 2022.

*Nicole Chicoïne*

Directrice générale / Greffière-trésorière

---

.....Certificat de publication de l'avis public .....

Je, Nicole Chicoïne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville ainsi sur le site Internet de la Municipalité, le 15 novembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 novembre 2022.

*Nicole Chicoïne*

.....  
Nicole Chicoïne  
Directrice générale et greffière-trésorière